

CONTRAT n°: .....

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**



**CONTRAT DE TRAVAUX**



**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Conclu en application de l'article 27 du Décret n° : 2016-360 du 25 mars 2016  
relatif aux Marchés Publics**

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE DEUX RIVIÈRES**

55 rue d'Orléans, Cravant,  
89 460 DEUX RIVIÈRES

**ASSISTANT A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE :** Agence Technique Départementale - ATD 89

10 avenue du 4<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie  
89000 AUXERRE

**PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :** Madame le Maire de DEUX RIVIÈRES

**ORDONNATEUR :** Madame le Maire de DEUX RIVIÈRES

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :** Le Trésorier Payeur de Vermenton

**PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS PRÉVUS À L'ARTICLE 130 DU DÉCRET n° :  
2016-360 :** Madame le Maire de DEUX RIVIÈRES

**Objet du contrat**

**PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

**2018**

**CONTRAT CONCLU AVEC :** .....

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : CONTRACTANTS**

**Entre les soussignés,**

- La Commune des DEUX RIVIÈRES - 55 rue d'Orléans, Cravant, – 89 460 DEUX RIVIERES, dûment représentée par son Maire en exercice,

**Et**

**Je Soussigné (Titulaire Unique) / Nous Soussignés (Groupement de Co-traitants)** (RAYER LA MENTION INUTILE) :

➤ **TITULAIRE UNIQUE / 1<sup>er</sup> CONTRACTANT** (NOM ET PRENOMS) : .....

- Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) En mon nom personnel,
  - b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) : .....
- Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....
  - b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
  - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
  - Code d'activité économique principale (A.P.E.) : .....
  - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :
    - a) au registre du commerce et des sociétés : .....
    - b) au répertoire des métiers : .....

➤ **2ème CONTRACTANT (NOM ET PRENOMS)** : .....

- Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) En mon nom personnel,
  - b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) : .....
- Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :
  - a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....
  - b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
  - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
  - Code d'activité économique principale (A.P.E.) : .....
  - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :
    - a) au registre du commerce et des sociétés : .....
    - b) au répertoire des métiers : .....

L'Entreprise : .....  
est le mandataire solidaire des Entreprises :

**groupées solidaires** /  **groupées conjointes** (cocher la case utile)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les pièces mentionnées au Règlement de la Consultation :

**m'engage seul** /  **m'engage en ma qualité de mandataire au nom du groupement** (cocher la case utile) sans réserves, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne :

**me lie seul** /  **me lie en ma qualité de mandataire au nom du groupement** (cocher la case utile) que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de : **cent cinquante (150) jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation (RC).

### Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1. NATURE DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet le programme de travaux d'entretien de la voirie communale 2018.

### 2.2. LIEUX D'EXÉCUTION :

Les prestations seront à réaliser sur le territoire de Cravant.

### 2.3. VARIANTES :

Les variantes sont autorisées et limitées aux prescriptions suivantes :

Numéros des Variantes	Désignations des Variantes autorisées
1	autres techniques de réparations des voiries hors agglomération.
..	.....

### 2.3. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRENEUR :

L'Entrepreneur s'engage envers le Maître de l'Ouvrage à exécuter, selon les règles de l'art, les normes et les prescriptions définies dans le CCTP, les travaux désignés ci-avant.

Ces travaux sont décrits plus précisément :

- au présent contrat de travaux dûment complété, daté et signé, dont l'original, conservé dans les archives du maître d'ouvrage, fait seul foi,
- au bordereau des prix unitaires complété, daté et signé,
- au cadre de détail estimatif complété, daté et signé,
- au C.C.T.P pièce en Annexe au présent Contrat,

## ARTICLE 3 : MAÎTRISE D'ŒUVRE – CONTRÔLE TECHNIQUE – COORDINATION SPS

### 3.1. MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Le concepteur, auteur du projet et sous la direction duquel seront exécutés les travaux est désigné au cours du présent document par la mention "**Le Maître d'Oeuvre**".

**La Commune des Deux Rivières,  
55, rue d'Orléans, Cravant  
89 460 DEUX RIVIERES  
Tél. : 03.86.42.23.34**

qui est chargé d'une mission avec projet comprenant : l'étude, la Direction et la Surveillance des travaux.

### 3.2. COORDINATION SPS :

Sans objet.

## ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ

Le délai d'exécution du marché est fixé à : **Trois (3) mois**, à compter de :

- à compter de l'Ordre de Service de démarrage d'exécution.

Par dérogation à l'article 28.1. du C.C.A.G.-Travaux, la durée de la période de préparation incluse dans le délai d'exécution du marché est fixée à : **à quinze (15) jours**.

#### Particularité des délais d'exécution des travaux pour les voies suivantes :

- voie communale n°2**, les travaux devront **impérativement** être réalisés **après les vendanges sur le terroir et de l'appellation « Irancy »**,
- voie communale n°4**, les travaux devront se réaliser de **manière continue**,
- rue de l'Emoulerie**, les travaux seront être réalisé **après le 15 septembre 2018**,
- carrefour entre les rues porte d'Arbaut & des Fossés & du Rempart**, le stationnement devra rester **partiellement possible**.

**Dans les zones de travaux situées en agglomération de Cravant, et en vue du maintien de la circulation et sauf impossibilité absolue, les traversées de voie seront exécutées par demi-largeurs.**

Les travaux pourront débuter à partir du lundi 3 septembre et devront être terminés **impérativement fin novembre 2018**.

La durée du marché est ferme.

## ARTICLE 5 : OFFRE DE PRIX

### 5.1. PRIX DES PRESTATIONS :

Le prix résultera des prix du Bordereau de Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées. Ces dernières ayant été contrôlées avec la remise de prix.

Le montant total de l'offre tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est de :

#### Solution de base

CADRE RÉSERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (20,0 %) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
..... €	..... €	..... €

Soit en lettres (montant TTC) : .....  
 .....

Le prix résultera des prix du Bordereau de Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le montant total de l'offre tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est de :

**Solution variante n° : 1**

CADRE RÉSERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (20,0 %) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
..... €	..... €	..... €

Soit en lettres (montant TTC) : .....  
 .....

**5.2. RÉPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE LES CO-TRAITANTS :**

Le règlement des sommes dues aux Co-traitants fera l'objet d'acomptes établis suivant les modalités suivantes :

Intitulé de la prestation	Répartition par Co-traitant (Montants H.T. en Euro)		
	Montant total de la prestation	1 <sup>er</sup> Contractant	2 <sup>ème</sup> Contractant
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	..... €	..... €	..... €

**ARTICLE 6 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes.

**6.1. MOIS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU CONTRAT :**

Sans objet

**6.2. CHOIX DE L'INDEX DE RÉFÉRENCE :**

Sans objet.

**6.3. MODALITÉS D'ACTUALISATION DES PRIX :**

Sans objet.

**6.4. MODALITÉS DE RÉVISION DES PRIX :**

Sans objet.

**6.5. RÉVISION PROVISoire :**

Sans objet.

**ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE ET CESSION DE CRÉANCES**

**7.1. - MONTANT SOUS-TRAITÉ DÉSIGNÉ AU MARCHÉ :**

Les Annexes n° : ..... (préciser les numéros ou néant) au présent contrat indiquent la nature et le montant des prestations que :

j'envisage

j'envisage en ma qualité de mandataire solidaire au nom du groupement (cocher la case utile)

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Le montant prévisionnel des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le Sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque Annexe constitue une demande d'acceptation du Sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que :

j'envisage

j'envisage en ma qualité de mandataire solidaire au nom du groupement (cocher la case utile)

de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant H.T. sous-traité en Euro	Montant de la T.V.A. en Euro au taux de 20,0 %	Montant T.T.C. sous-traité en Euro
..... €	..... €	..... €
<b>SOIT :</b> ..... <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">..... TTC (EN EURO EN TOUTES LETTRES)</div>		

**7.2. - MONTANT SOUS-TRAITÉ ENVISAGÉ :**

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que :

j'envisage

j'envisage en ma qualité de mandataire solidaire au nom du groupement (cocher la case utile)

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de marché leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du Maître de l'Ouvrage.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la (des) prestation(s)	Montant H.T. en Euro	T.V.A. au taux de 20,0 %	Montant T.T.C. en Euro
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
.....	..... €	..... €	..... €
<b>TOTAL</b>	..... €	..... €	..... €

**7.3. - CRÉANCE PRÉSENTÉE EN NANTISSEMENT OU CESSION :**

Le montant maximum de la créance que :

je pourrai

je pourrai en ma qualité de mandataire solidaire au nom du groupement (cocher la case utile)

présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

• **EN CHIFFRES** : ..... € / T.T.C.

• **EN LETTRES** : .....

**ARTICLE 8 : RÈGLEMENT DES PRESTATIONS**

**8.1. MODALITÉS DE RÈGLEMENT :**

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué par mandat administratif, dans un délai maximum de : **trente (30) jours** à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par le Pouvoir Adjudicateur, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

a. Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'Entrepreneur au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de	.....
Code BIC	.....
Code IBAN	.....
Sous le numéro	.....
Banque	.....

Agence de	.....
Codes	Banque : ..... Guichet : ..... Clé R.I.B. : .....

b. Dans l'hypothèse d'un groupement conjoint, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'Entrepreneur au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après (A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

<b>ENTREPRISE</b>	.....
<b>RÉPARTITION DES PAIEMENTS EN %</b>	.....
<b>COMPTE À CRÉDITER</b>	
Compte ouvert au nom de	.....
Code BIC	.....
Code IBAN	.....
Sous le numéro	.....
Banque	.....
Agence de	.....
Codes	Banque : ..... Guichet : ..... Clé R.I.B. : .....

c. Dans l'hypothèse d'un groupement conjoint, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'Entrepreneur au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après (A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

<b>ENTREPRISE</b>	.....
<b>RÉPARTITION DES PAIEMENTS EN %</b>	.....
<b>COMPTE À CRÉDITER</b>	
Compte ouvert au nom de	.....
Code BIC	.....
Code IBAN	.....
Sous le numéro	.....
Banque	.....
Agence de	.....
Codes	Banque : ..... Guichet : ..... Clé R.I.B. : .....



Le règlement des comptes du Contrat se fera en une seule fois par solde.

## 8.2. INTÉRÊTS MORATOIRES :

Le délai global de paiement par le maître d'ouvrage est de trente (30) jours

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile en cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de : **huit (8) points**.

## ARTICLE 9 - CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SÛRETÉ

### 9.1. RETENUE DE GARANTIE :

Sans objet.

### 9.2. AVANCE :

Une avance de : **cinq pour cent (5 %)** est accordée au Titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à : **50.000 € / H.T** et que le délai d'exécution est supérieur à : **2 mois**.

Le Titulaire déclare :

- demander à bénéficiaire de l'avance** (COCHEZ LA CASE UTILE)
- renoncer au bénéfice de l'avance**

## ARTICLE 10 : PÉNALITÉS

### 10.1. PÉNALITÉS POUR RETARD :

Par dérogation à l'article 20 du C.C.A.G-Travaux, les pénalités seront de : **150 euros par jour calendaire de retard** sans mise en demeure préalable.

### 10.2. AUTRES PÉNALITÉS :

Des pénalités peuvent être infligées au Cocontractant s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du Travail, relatifs au travail dissimulé.

En cas de manquement, le Pouvoir Adjudicateur mettra en demeure le Titulaire de se conformer à la réglementation et de régulariser sa situation dans un délai de : **quinze (15) jours** à compter de la constatation des irrégularités. A défaut de corrections apportées aux irrégularités constatées, le Titulaire devra s'acquitter d'une pénalité financière de : **cent cinquante (150) Euros**, dans les limites suivantes :

- le montant de ces pénalités est au plus égal à 10 % du montant du marché mais dans tous les cas ne saurait excéder le montant des amendes encourues aux articles L.8224-1, L.8224-2 et L.8224-5 du Code du Travail ;
- l'absence de régularisation pourra entraîner la résiliation du marché aux torts du Titulaire, après mise en demeure restée infructueuse.

## ARTICLE 11 : RÉSILIATION

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 46 du C.C.A.G-Travaux ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le Pouvoir Adjudicateur, le Titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à : **cinq pour cent (5%)**.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du décret, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R 1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D8254-5 du code du travail conformément aux articles 51 et 54 du décret, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

## ARTICLE 12 : DÉROGATIONS ET COMPLÉMENTS

Articles du Contrat qui dérogent au C.C.A.G-Travaux	Articles du C.C.A.G-Travaux concernés
4.1	28
9.1.	20
10	46

### **Fait en un seul original,**

A : ..... le : .....

L'Entrepreneur (seul) / Le Mandataire du groupement,  
(Cachet(s) et signature(s) précédés de(s) la mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé")

### **Acceptation de l'Offre :**

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement,

A Deux Rivières, le : .....

Mme Colette LERMAN  
Maire de Deux Rivières

# ANNEXE n°

## AU PRÉSENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT ET DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

### COMMUNE DE DEUX RIVIÈRES Travaux d'entretien de la Voirie

### MARCHE :

Entreprise Titulaire : .....

### PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

Nature des prestations sous-traitées : .....

.....

Montant total sous-traité T.V.A. comprise : ..... € T.T.C

### SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale : .....  
.....
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) :  
.....
- Adresse (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) : .....  
.....
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
  - Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
  - Code d'activité économique principale (A.P.E.) : .....
  - Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) : .....
- a) au registre du commerce et des sociétés : .....
- b) au répertoire des métiers : .....
- Compte à créditer :

Compte ouvert au nom de	.....
Sous le numéro	.....
Codes	Banque : ..... Guichet : ..... Clé R.I.B. : .....
Banque	.....
Agence de	.....

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :**

**Bénéfice de l'avance** (A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT POUR LES MARCHES SUPERIEURS A 50.000 € / H.T. UNIQUEMENT) :

Une avance de : **cinq pour cent (5 %)** est accordée au Titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à : **50.000 € / H.T** et que le délai d'exécution est supérieur à : **2 mois**.

Le Titulaire déclare :

- demander à bénéficier de l'avance** (COCHEZ LA CASE UTILE)
- renoncer au bénéfice de l'avance**

- Modalités de calcul et de versement des acomptes : .....
- Mois d'établissement des prix (m0) : .....
- Modalités de variation des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° : 2016-360 : Madame le Maire de deux rivières

Comptable public assignataire des paiements : Le Trésorier Payeur de Vermenton

L'Entrepreneur

Le Représentant Légal  
du Maître de l'Ouvrage,